

Compte rendu



POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

Date : 26 février 2016

Auteur : service Activation/FSE

I. Liste de présence

Nom	Organisation
Julien Van Geertsom	SPP Intégration sociale
Alexandre Lesiv	SPP Intégration sociale
Rajae Chatt	SPP Intégration sociale
Jacqueline Dewulf	SPP Intégration sociale
Katrijn Hallaert	SPP Intégration sociale
Jean-Marie Jacobs	SPP Intégration sociale
Fatma Yildiz	SPP Intégration sociale
Vincent Vespa	Cellule stratégique du ministre Borsus
Petra Dombrecht	VVSG
Sandrine Xhaufaire	UVCW
Valérie Desomer	UVCW
Bernard Dutrieux	UVCW
Marc Bruyninckx	asbl Smals
Anthony Cavallo	asbl Smals
Valérie Simon	CPAS de Stoumont
Lionel Renard	asbl La Teignouse
Denis Beuvens	asbl La Teignouse
Catherine Villez	CPAS de Mouscron
Diana Diovisalvi	CPAS de Molenbeek-Saint-Jean
Anna Andrillon	CPAS d'Etterbeek
Françoise Verheyden	CPAS d'Ixelles
Amélie Vanwissen	CPAS Saint-Josse-ten-Node
Julien Etienne	CPAS de Liège
Nathalie Simon	CPAS de Liège
An Geukens	OCMW Genk
Erwin Van de Mosselaer	OCMW Antwerpen
Daniel Maloux	CPAS de Mons
Barbara de Smet	OCMW Brugge
Dominique Gobert	CPAS de Schaerbeek
Mélina Kasvikis	CPAS de Schaerbeek
Virginie Adant	CPAS de Bruxelles
Séverine Lacomte	CPAS de Saint-Gilles
Aurélie Pollet	CPAS de Tournai
Anne Lenglez	CPAS de Tournai
Marie Di Nicola	CPAS de Jette
Laïla Elfadel	CPAS d'Uccle
Frans Draulans	OCMW Heist-op-den-Berg
Giovanni Iacuzzi	CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

Catherine Gros Lambert	CPAS de Berchem-Sainte-Agathe
Jack Vanhoucke	OCMW Sint-Genesius-Rode
Inge Deville	OCMW Sint-Genesius-Rode
Michel Deridder	CPAS de Charleroi
Michèle Rubbens	CPAS de Charleroi
Ine Bogemans	Sociaal Huis Mechelen
Inge Standaert	OCMW Blankenberge

2. Ordre du jour

1. Validation PV
2. Arrêtés royaux 'activation sociale' 2016 (clusters + CPAS 'grandes villes') : état des lieux
3. Réforme du PIIS : état des lieux
4. UVCW : l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC)
5. Rôle des experts du vécu dans le groupe de travail 'activation sociale'
6. Bonne pratique : CPAS de Stoumont
7. Calendrier des séances 2016 du groupe de travail

Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du groupe de travail 'activation sociale' du 8 décembre 2015 est approuvé sans remarques.

AR activation sociale 2016 (clusters + CPAS 'grandes villes') : état des lieux

Voir présentation PPT.

Il n'y a pas de questions à ce sujet.

Réforme du PIIS : état des lieux

Voir présentation PPT.

Il s'agit ici de propositions qui doivent encore être approuvées. Ce qui se trouve dans la présentation reflète les intentions du ministre.

Questions-Réponses

CPAS de Saint-Josse-ten-Noode demande si tous les dossiers ERIS (aide sociale équivalente) sont concernés par la réforme.

Réponse SPP : uniquement les personnes avec le statut de protection subsidiaire sont concernées.

CPAS de Mons : combien de PIIS doit-on conclure ? A-t-on une idée de la « fourchette » dans laquelle le nombre de PIIS à conclure doit tomber ?

Réponse SPP : le nombre est déterminé par le nombre de nouveaux dossiers, selon la définition donnée dans la présentation + le nombre de dossiers à traiter de façon rétroactive. Pour ces derniers, le CPAS dispose d'une année pour construire les projets individualisés d'intégration sociale (et les coucher sur papier).

Julien Van Geertsom : la réforme ne prévoit plus de types différents de PIIS, à part le PIIS Études de plein exercice. Le ministre fédéral préconise un PIIS générique permettant au CPAS de réaliser du travail sur mesure et de négocier le contenu avec l'utilisateur afin qu'il soit au maximum en adéquation avec les besoins et projets de l'utilisateur.

Alexandre Lesiw : l'application de la notion de 'santé/équité' par rapport à la conclusion d'un PIIS relève du pouvoir d'appréciation du CPAS, qui peut agir au cas par cas. Exemples : dispense de l'obligation d'un PIIS dans le cas d'une hospitalisation, d'une sanction temporaire du chômage, ...

Julien Van Geertsom : deux réformes sont en cours de préparation/négociation : la réforme PIIS et la réforme des fonds 'activation et participation sociales'. L'entrée en vigueur de la réforme PIIS est prévue pour le 1^{er} septembre 2016 tandis que la réforme des fonds 'activation et participation sociales' devrait être finalisée pour la fin de cette année 2016.

CPAS de Mons : le subside actuel pour l'activation sociale saute alors à partir de 2017 ?

Julien Van Geertsom : non, il sera réformé et existera à côté de la réforme PIIS ; cela constituera un financement complémentaire dont l'affectation doit encore être définie. Il ne s'agit pas d'une opération budgétaire mais bien d'une opération de réforme fondamentale.

Il y a pas mal de confusion sur les deux systèmes, plusieurs questions des CPAS y ont trait. Les réponses en résumé :

- la subvention pour les PIIS Activation sociale continue à exister en 2016 dans sa forme actuelle ;
- à partir de septembre 2016, une subvention à concurrence de 10 % du montant du revenu d'intégration sera octroyée pour tout PIIS conclu (mesure qui s'adresse à tous les CPAS)
- lors de la justification de la subvention pour les PIIS Activation sociale, le CPAS voire cluster devra tenir compte avec les 10 % par PIIS conclu pour éviter une double subvention.

Il y a aussi beaucoup de questions et d'interrogations quant à l'effet rétroactif de la réforme PIIS.

Julien Van Geertsom insiste sur le fait que cette opération doit correspondre à une réalité, ne peut pas se résumer à une opération formelle. L'aspect de la rétroactivité sera abordé et explicité dans la circulaire future qui commentera la modification législative concernant le projet individualisé d'intégration sociale.

La question de la sanction revient aussi au programme. Le SPP Intégration sociale réaffirme sa position que les sanctions légalement prévues, doivent être mentionnées dans le PIIS au regard du devoir d'information qu'a le CPAS et le droit d'information qu'a l'utilisateur.

CPAS de Molenbeek-Saint-Jean : le PIIS, est-il obligatoire pour toute la durée de l'accompagnement ?

Julien Van Geertsom : non, il faut faire la distinction entre le PIIS, le financement et l'accompagnement : le PIIS a une date de début et de fin, le financement également lequel est en tout état de cause d'une durée maximale d'un an, prolongeable pour un an, tandis que l'accompagnement se fait le temps que ça demande, indépendamment du PIIS. Même si le financement s'arrête, la mission d'accompagner les usagers reste.

Suivent plusieurs questions sur le financement et à partir de quel moment le CPAS va libeller un projet comme projet individualisé d'intégration sociale (pour toucher le subside de 10 %). Julien Van Geertsom insiste sur le fait qu'on ne doit pas confondre le projet individualisé d'intégration sociale avec le travail social et que c'est bien l'intention du ministre de financer des projets individualisés d'intégration sociale qui ont été négociés avec l'utilisateur. Comment le CPAS s'organise pour conclure les PIIS (service social, services spécialisés) relève de l'organisation interne. La réforme PIIS ne se veut pas formaliste, elle vise essentiellement à donner une place centrale au client et à prévoir de l'argent extra pour les CPAS.

Quant à la simplification administrative, elle consiste en :

- la suppression des différents types de PIIS

- la suppression des différents taux de remboursement
- l'adaptation des modalités de la sanction pour la rendre plus en adéquation avec la réalité du terrain
- l'assouplissement de l'évaluation
- le développement d'un outil intégré pour la gestion administrative du PIIS

En ce qui concerne le dernier point, Alexandre Lesiw annonce qu'on disposera d'un résultat plus concret d'ici un mois. La planification du développement est prévue comme suit :

- élaboration en co-design dans le usergroup (première réunion prévue le 22 mars 2016)
- intégration dans Primaweb
- présentation de l'outil aux sociétés soft afin qu'elles l'intègrent dans leurs logiciels (= les différents modules utilisés par les CPAS au niveau du bilantage (sic), accompagnement, évaluation, extraction de données chiffrées globalisées sur les PIIS)

Le document dont on pourra générer le contrat relatif au PIIS, sera programmé de sorte qu'on pourra le signer de façon électronique ou manuelle, au choix.

UVCW: empowerment (« l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités -DPA-PC »)

Voir présentation PPT.

L'UVCW donne une formation autour des 4 axes et le changement de posture nécessaire du travailleur social, qui désormais doit assumer le rôle de passeur plutôt que celui d'agent de changement.

Rôle des experts du vécu au sein du groupe de travail 'activation sociale'

Voir présentation PPT.

Julien Van Geertsom commente le projet fédéral 'experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale' et explique plus particulièrement quel est/peut être le rôle de ces experts au sein du groupe de travail 'activation sociale'. Deux experts du vécu font partie du groupe de travail 'activation sociale' : Jean-Marie Jacobs (FR) et Fatma Yildiz (NL).

Jean-Marie Jacobs complète l'intervention de Julien Van Geertsom en expliquant que les experts du vécu sont pas mal de fois confrontés à la partie noire du travail en CPAS, aux dysfonctionnements, vu que 15 à 20 % du public reste dans l'exclusion sociale. Ceci dit, il espère que les experts du vécu qui iront sur le terrain, seront bien accueillis et qu'on parviendra à collaborer ensemble de façon satisfaisante.

Bonne pratique : CPAS de Stoumont

Voir présentation PPT.

Le CPAS de Stoumont compte 3 assistants sociaux qui représentent 2 ETP. Puisqu'il n'y a pas de spécialisation et vu que toutes les obligations imposées aux grandes CPAS, sont aussi d'application pour les petits CPAS, le CPAS de Stoumont a mis sur pied une collaboration avec l'asbl La Teignouse.

La Teignouse travaille sur plusieurs petites communes rurales où entre autres la mobilité pose problème. L'association travaille selon la méthodologie du DPA (cf. intervention de l'UVCW) pour garantir la durabilité de l'action sociale. Le but est de construire le projet ensemble avec l'utilisateur ce qui implique qu'on se dégage du rôle de l'assistant social qui sait tout et qui décide à la place de l'utilisateur. On mise beaucoup sur le travail en groupe pour contrer l'isolement social, fréquent en milieu rural.

Les activités communautaires consistent en du travail en groupe avec le but d'amener quelque chose à la société, de permettre à la personne de prendre une place active dans la société et de rendre la société plus agréable.

CPAS de Mons : quid du secret professionnel ?

CPAS de Stoumont – La Teignouse : l'utilisateur participe sur base volontaire. On lui présente le projet et les différentes activités et il se déclare d'accord ou pas à y participer.

Calendrier des réunions du groupe de travail 2016

Le groupe de travail 'activation sociale' se réunira aux dates suivantes :

- 27 avril 2016 – 14h
- 28 juin 2016 – 9h30
- 11 octobre 2016 – 14h
- 20 décembre 2016 – 9h30

Divers

Pas de points.

Prochaine réunion : mercredi 27 avril 2016 à 14h00 dans la salle Mandela WTC II.